

**Rapport du Président**

Séance publique du  
vendredi 14 octobre 2016

**2<sup>ème</sup> Commission**

**N° CD-2016-4-2-1**

**Service instructeur**

DEAA - direction europe, attractivité et  
aménagement

**Service consulté**

**ALSABAIL - ALSACIENNE DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER : UN OUTIL DE  
DEVELOPPEMENT PERFORMANT AU SERVICE DES TERRITOIRES**

Résumé : Dans le cadre du présent rapport, il est proposé de prendre acte de l'activité d'ALSABAIL et de répartir à parité, pour la durée de leur mandat, les jetons de présence versés par ALSABAIL annuellement entre les Conseillers départementaux amenés à siéger à l'Assemblée Générale, au Conseil d'Administration et au Comité des Engagements d'ALSABAIL.

Créée en 1972 à l'initiative des deux Départements alsaciens et de la Société de Développement Régionale SADE, ALSABAIL est une société d'économie mixte locale agréée en date du 26 août 1971 par le Conseil National du Crédit, comme établissement financier.

La société a pour objet la location, soit pure et simple, soit en crédit-bail, d'immeubles à usage industriel, commercial, ou plus généralement professionnel, tendant en Alsace à promouvoir ou faciliter l'implantation d'activités nouvelles, le développement d'activités existantes ou la reconversion de ces dernières.

Ces activités peuvent également, à titre exceptionnel, s'exercer dans le reste de la France, dans le cadre d'opérations engagées au profit d'entreprises déjà installées en Alsace.

Le capital d'ALSABAIL, qui s'élève à 9 704 280 €, est détenu comme suit : Conseil départemental du Haut-Rhin (25,77 %), Conseil départemental du Bas-Rhin (25,77 %), Bpifrance (40,68 %), établissements bancaires et financiers (6,90 %), autres (0,88 %).

A travers l'actionnariat, les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ont une capacité décisionnelle leur permettant de conduire une véritable politique d'aménagement du territoire.

Au 31 décembre 2015, depuis sa création, ALSABAIL est intervenue pour un montant cumulé de 1,886 milliard d'euros, représentant 1 667 projets et près de 29 000 emplois.

En 2015, malgré un contexte économique difficile, ALSABAIL a réalisé un niveau de performance satisfaisant qui s'est traduit par un volume de décisions nettes en crédit-bail immobilier de 84,6 M€ et des opérations en location simple à hauteur de 6,5 M€.

Ces résultats sont le fruit d'une politique de gestion rigoureuse et de maîtrise des risques avec de nombreuses opérations réalisées dans le cadre d'opérations de partage associant d'autres crédit-bailleurs dans un objectif de soutien et de développement du tissu économique.

Le résultat net au 31 décembre 2015 s'élève à 1 893 K€ avec 306 engagements de créations d'emplois.

Depuis début 2016, la stratégie de développement d'ALSABAIL permet de maintenir une activité soutenue qui se traduit au 30 juin par les résultats suivants :

- 17 dossiers pour 19 037 K€ dans le Haut-Rhin
- 16 dossiers pour 19 228 K€ dans le Bas-Rhin

Des dividendes et des jetons de présence sont versés par ALSABAIL annuellement, conformément à l'article 37 des statuts.

Ainsi, ALSABAIL a versé au Département du Haut-Rhin en 2016 au titre de son exercice 2015 :

- 108 848,31 € de dividendes
- 9 000 € de jetons de présence (somme forfaitaire annuelle).

Il vous est proposé de répartir, pour la durée de leur mandat, les jetons de présence versés par ALSABAIL entre les Conseillers départementaux siégeant à l'Assemblée Générale, au Conseil d'Administration et au Comité des Engagements d'ALSABAIL comme suit :

- 3 000 € pour Madame Lara MILLION,
- 3 000 € pour Monsieur Pierre BIHL,
- 3 000 € pour Monsieur Rémy WITH.

Le premier versement interviendra en 2016 au titre de l'exercice comptable d'ALSABAIL 2015.

En conséquence, je vous propose :

- de procéder à la répartition des jetons de présence versés par ALSABAIL et de les attribuer à hauteur de 3 000 € à Madame Lara MILLION, de 3 000 € à Monsieur Pierre BIHL et de 3 000 € à Monsieur Rémy WITH, pour la durée de leur mandat, avec un premier versement qui interviendra en 2016 au titre des jetons de présence versés par ALSABAIL pour l'exercice 2015.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN